Mashteuiatsh
BULLETIN D'INFORMATION
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

SHISHIP-PISHIMU | AVRIL 2015 VOLUME 28, NUMÉRO 1

DANS CE NUMÉRO

Mashteuiatsh se prépare à accueillir son artiste invité de *La petite séduction* : Gilles Renaud! 1
Nouvelle structure, budget et priorités 2
Rencontres publiques mensuelles 4
Tshishtekahikan 2015-2016 5
Pehkupessekau mukushan 5
Prochaine date de tombée du PIIC 5
Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 6
Règlements touchant l'urbanisme, l'environnement et les services publics 7
Abolition du service de ramassage des déchets volumineux 7
Tarification des services publics 8
Nouvelle tour de télécommunication 8
Chronique juridique 9
Stratégie jeunesse Emploi étudiant 10
Inauguration de salles d'allaitement 10
Programme Pashikutau 11
Centre de santé 12

Mashteuiatsh se prépare à accueillir son artiste invité de *La petite séduction* : Gilles Renaud!

TOURNAGE DU 7 AU 9 JUIN 2015

Les 7, 8 et 9 juin prochain, la communauté de Mashteuiatsh accueillera l'équipe de la très populaire émission *La petite séduction*, animée par Dany Turcotte. Pour cette occasion unique, Mashteuiatsh aura le bonheur de recevoir le talentueux comédien Gilles Renaud qui prendra ces quelques jours pour s'imprégner de l'hospitalité des Pekuakamiulnuatsh et de toute la splendeur du Pekuakami!

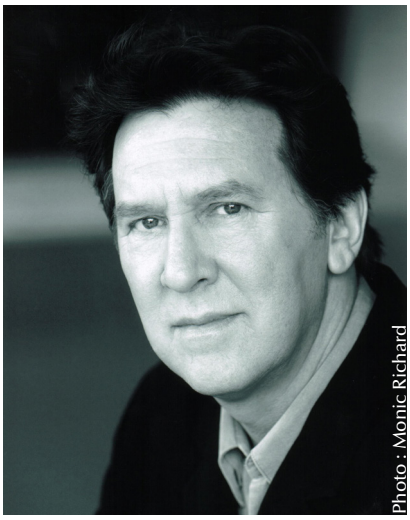
Photo : Monic Richard

C'est la Société de développement économique ilnu (SDEI) de Mashteuiatsh qui assure le lien avec la maison de production de l'émission.

La grande aventure de *La petite séduction* nécessite le talent et le dynamisme de nombreuses personnes de la communauté. Les voisins, amis et visiteurs seront aussi les bienvenus pour les moments de tournage où le grand public sera convié. Surveillez la publicité à cet effet!

Rappelons qu'une première rencontre préparatoire avec la population avait lieu le 21 avril dernier au Pavillon des arts du site Uashassihtsh. La quarantaine de personnes présentes ont pu rencontrer l'équipe de production et avoir une idée des pistes de scénarios, tout en ayant la possibilité de manifester leur intérêt à s'impliquer dans ce beau projet! Il est encore temps de le faire en communiquant avec Céline Taillon à la SDEI au 418 275-5757, poste 114, ou par courriel [celine.taillon@sdei.ca].

Source : Bureau des communications

Nouvelle structure, budget et priorités

Lors de la rencontre publique du 15 avril dernier à la salle communautaire de Mashteuiatsh, les élus, accompagnés de la direction générale de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, ont présenté le nouvel organigramme politico-administratif (structure) de l'organisation de même que le budget et les priorités 2015-2016.

Organigramme

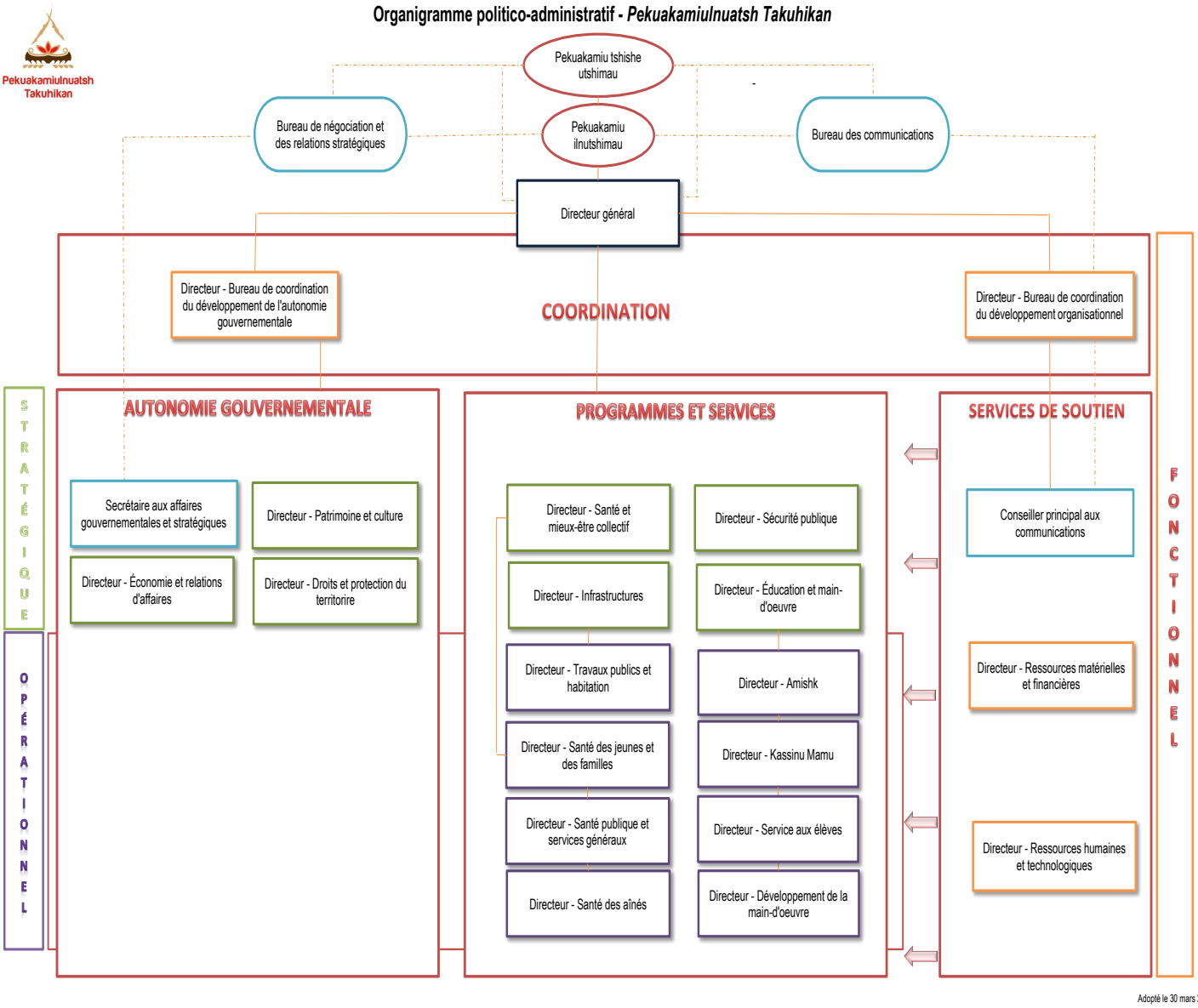

La mise en place de cette nouvelle structure est en lien direct avec une nouvelle vision pour le développement de l'organisation qui est fondée sur les deux grands volets de la mission du Conseil, soit de défendre les droits et la culture et d'offrir des programmes et des services de qualité à la population.

Parmi les éléments à noter, il y a la diminution des niveaux hiérarchiques au sein de l'organisation ainsi que la mise en place d'une unité dédiée au développement de l'autonomie gouvernementale de notre Première Nation.

Budget 2015-2016

REVENUS	44 031 693 $
DÉPENSES	45 250 943 $
MANQUE À GAGNER	(1 219 250 $)

Le budget 2015-2016 de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan adopté le 30 mars dernier prévoit un manque à gagner de 1,2 million $. L'Administration de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a été mandatée de poursuivre ses démarches afin d'atteindre l'équilibre budgétaire d'ici le 30 septembre 2015.

Le budget du Conseil continue de provenir en grande partie (près des 2/3) de transferts financiers provenant du gouvernement fédéral. Depuis plusieurs années, ces sommes ne suivent pas le rythme de croissance annuel des dépenses.

Revenus par source de financement

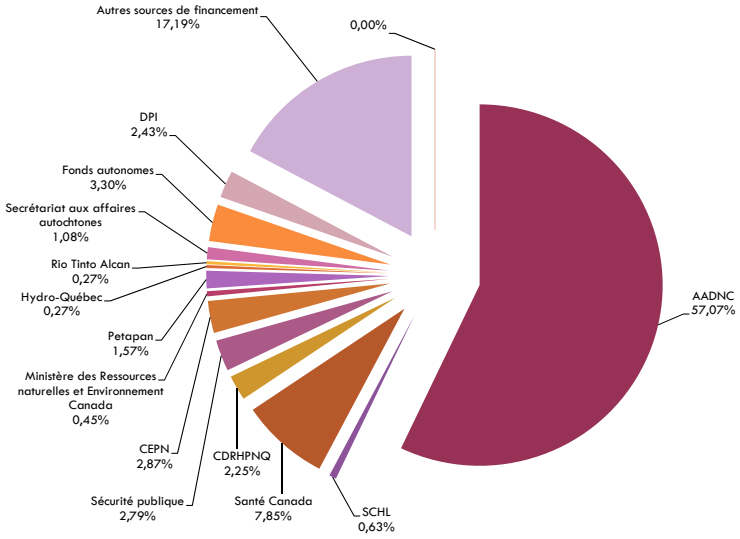

Dépenses par service

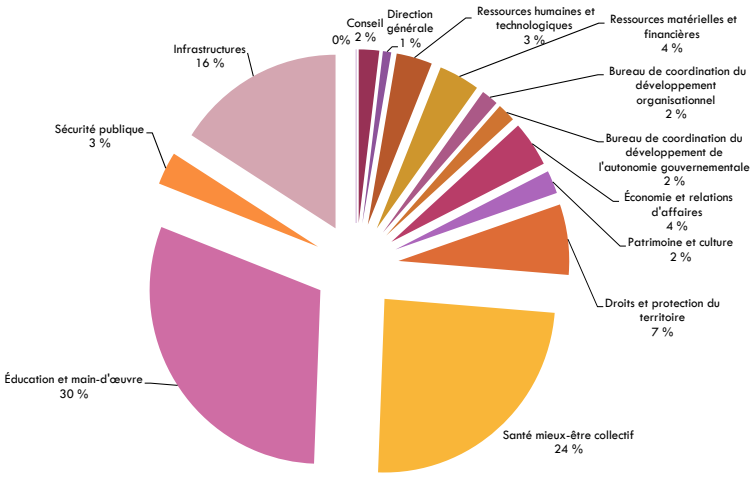

Priorités 2015-2016

En matière de culture et de territoire

- Stratégie globale pour mobiliser la communauté et favoriser l'engagement des individus et des familles;
- Mise à jour du profil sociolinguistique;
- Création d'un office du nehlueun (et de la culture);
- Augmenter l'occupation et l'utilisation du territoire en établissant un plan de travail et en se donnant un portrait et une stratégie globale;
- Cadre de développement de la villégiature sur Ilnussi;
- Révision du code de pratique des Pekuakamiulnuatsh.

En matière d'économie

- Mise en place d'un centre d'affaires;
- Mise en place d'une société d'investissement;
- Redressement de l'économie locale;
- Établissement de liens avec les donneurs d'ouvrage de la région pour favoriser l'emploi des Pekuakamiulnuatsh.

En matière de société et de politique

- Projet de traité;
- Formaliser un processus pour impliquer la communauté et les partenaires dans les décisions;
- Faire le point sur les processus de consultation à ce jour;
- Élaborer un plan (consultation – information) pour mener l'ensemble des exercices concernant le devenir de la communauté (constitution – traité – forum du futur);
- Mettre en œuvre les changements organisationnels;
- Portrait de la santé et portrait de la pauvreté.

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Rencontres publiques mensuelles

Les rencontres publiques mensuelles se poursuivent le deuxième mercredi de chaque mois à la salle communautaire. Ces rencontres publiques portent sur les plus récents dossiers et décisions ou encore sur un sujet déterminé.

CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES PUBLIQUES À LA SALLE COMMUNAUTAIRE	
Mercredi 13 mai 2015, 18 h 30	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale – CERCLE DE DISCUSSION
Mercredi 10 juin 2015, 18 h 30	Rencontre publique régulière

Émission radiophonique

Une émission régulière est également présentée sur les ondes de la radio locale CHUK 107,3 le lundi suivant chaque réunion régulière du Conseil (à un intervalle de trois semaines), à 8 h 40, afin d'expliquer davantage, de vive voix, les décisions. La prochaine émission est prévue le lundi 18 mai prochain. Il est à noter qu'après sa diffusion à la radio, l'émission est disponible sur le site Web www.mashteuiatsh.ca.

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Tshishtekahikan 2015-2016

C'est à l'occasion de la Journée des langues autochtones, le 31 mars, que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a dévoilé le nouveau *Tshishtekahikan*, le calendrier 2015-2016.

Cette année, un concours a été lancé pour illustrer le calendrier. Les personnes intéressées devaient soumettre une œuvre ayant pour thème la persévérance, au sens large, et contribuant à la mise en valeur de la culture des Pekuakamiulnuatsh.

L'œuvre retenue a été celle de Sophie Kurtness, une artiste de Mashteuiatsh, qui a représenté la persévérance culturelle, c'est-à-dire l'action de perpétuer les savoir-faire ou les traditions. Son œuvre s'intitule *« Tshitapahta nikuss : Regarde mon fils »*.

Toujours très attendu, le nouveau calendrier présente en nehlueun (« notre langue ») tout le vocabulaire lié aux saisons, aux cycles traditionnels et administratifs, aux mois de l'année et aux jours de la semaine.

Le calendrier a été distribué dans chaque foyer de Mashteuiatsh. Des exemplaires sont également disponibles à la réception du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuiatsh.

Sourc e : Bureau des communications

Pehkupessekau mukushan

Le rassemblement printanier aura lieu le samedi 9 mai prochain à Pehkupessekau (pointe Racine). Surveillez le programme des activités qui sera disponible sous peu! Nous vous attendons en grand nombre lors de cet événement rassembleur pour notre communauté.

Source : Patrimoine et culture

Prochaine date de tombée du PIIC : 29 mai 2015

La prochaine date de tombée du Programme d'initiatives individuelles et communautaires (PIIC) est fixée au **29 mai 2015.** Rappelons que les Pekuakamiulnuatsh ainsi que les groupes, comités, associations et organismes sans but lucratif de Mashteuiatsh peuvent présenter une demande dans le cadre du PIIC, pour une initiative ou un projet s'inscrivant dans l'un ou l'autre des volets, soit *Communautaire*, *Culture* et *Loisirs et sports*.

Information complémentaire :
François Buckell organisateur communautaire
418 275-5386, poste 722 ou 418 637-2552

Source : Santé et mieux-être collectif

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Parmi les priorités du mandat 2013-2017 des élus, on retrouve l'établissement d'un plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour donner suite à leur engagement, en février 2014, les élus ont officiellement autorisé la mise sur pied d'une table de concertation sur ce sujet et procédé ensuite à la nomination de divers représentants de la communauté à cette table.

Représentants actuels

Ghyslaine Paul	Coopérative Nimilupan Nitshinatsh
Doris Paul	Développement de la main-d'œuvre
Patrick Robertson	Habitation
Céline Taillon	Société de développement économique ilnu
Julie Girard	Comité santé des jeunes Auassatsh
Liz Gagné	Caisse Desjardins du Pekuakami
Johanne Morin	Travailleuse de proximité
Julie Rousseau	Représentante politique

Mandats de la table de concertation de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

- Mobiliser les différents acteurs et intervenants;
- Élaborer un plan d'action;
- Identifier les priorités d'action;
- Susciter le développement de projets novateurs;
- Accompagner et soutenir les organismes;
- Améliorer la condition socioéconomique des membres en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;
- Administrer les financements.

Une des premières actions mises en place a été d'assurer un arrimage entre la démarche initiée sur le plan local et la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. C'est ainsi que Mashteuiatsh s'est jointe à d'autres acteurs du milieu régional pour identifier des enjeux communs sur lesquels fonder les actions et le financement.

Deux dimensions du développement socioéconomique identifiées

- Services d'aide :
  - Sécurité alimentaire,
  - Logement,
  - Isolement / exclusion sociale,
  - État de santé des individus;
- Développement de l'autonomie :
  - Développement de l'enfant,
  - Éducation,
  - Employabilité / insertion sociale / marché du travail,
  - Implication citoyenne / empowerment.

En vertu du volet autochtone du Fonds québécois d'initiative sociale, une somme de 92 158 $ a été octroyée à Mashteuiatsh et gérée par la table de concertation, au bénéfice d'organismes de la communauté.

Projets financés à Mashteuiatsh par le Fonds québécois d'initiative sociale

- Salle de psychomotricité, CPE BC Auetissatsh (20 000 $);
- Mamu piminuetau (Cuisine collective pour les aînés), Coop de solidarité Nimilupan Nitshinatsh(22 762 $);
- Un trésor dans mon jardin (Aménagement de l'aire de jeux à l'extérieur), CPE BC Auetissatsh (9 748 $);
- Cultiver l'autonomie par le partage et l'entraide (Jardin communautaire), Association du Parc sacré de Mashteuiatsh (29 700 $).

Au cours des prochaines semaines, il est prévu que soit complété le portrait de la pauvreté à Mashteuiatsh. Cet élément constituera la base du plan d'action à produire et mettre en œuvre dans ce dossier.

Il est à noter qu'un cercle de discussion portant sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aura lieu le mercredi 13 mai prochain à Mashteuiatsh.

Source : Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

Règlements touchant l'urbanisme, l'environnement et les services publics

Lors de sa réunion régulière du 20 avril 2015, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a procédé à l'adoption de 15 règlements révisés et de 8 règlements abrogatoires touchant les domaines de l'urbanisme, de l'environnement et des services publics. La date d'entrée en vigueur de l'ensemble de ces règlements est le **22 avril 2015**. Les règlements sont disponibles dans le site Web www.mashteuiatsh.ca ou pour consultation aux bureaux des Travaux publics et habitation, 125, rue Pileu, Mashteuiatsh.

Liste des règlements

- Règlement de zonage (et plan de zonage);
- Règlement de lotissement;
- Règlement de construction;
- Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;
- Règlement portant sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;
- Règlement concernant l'aménagement, l'installation et la sécurité aux abords des piscines et autres bassins d'eau;
- Règlement sur les activités agricoles;
- Règlement sur le Comité consultatif d'urbanisme;
- Règlement sur la gestion et l'entretien des installations isolées d'évacuation et de traitement des eaux usées;
- Règlement sur les nuisances;
- Règlement sur la distribution d'eau potable et la collecte des eaux usées et pluviales;
- Règlement sur l'utilisation responsable de l'eau;
- Règlement sur les rues, trottoirs et autres espaces publics;
- Règlement sur la collecte des déchets et des matières recyclables;
- Règlement sur la numérotation des immeubles;
- Cahier des règlements abrogatoires (8).

Cette adoption fait suite à un processus d'information et de consultation communautaire sur le contenu des projets de règlements, mené par la direction des Travaux publics et habitation, qui s'est déroulé du 14 janvier au 14 février 2015. La révision réglementaire s'avérait nécessaire afin de préserver la qualité de vie des résidents de Mashteuiatsh et d'assurer la protection de l'environnement, tout en veillant à un développement ordonné sur Ilnussi et à une plus grande vigilance en santé et sécurité communautaires.

Pour toute question relativement à cette réglementation, vous pouvez joindre :

Céline Girard
Inspectrice en aménagement et services publics
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan
125, rue Pileu, Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-5386, poste 299
Courriel : celine.girard@mashteuiatsh.ca

Source : Travaux publics et habitation

Abolition du service de ramassage des déchets volumineux

Dans un esprit d'écoresponsabilité, la direction Travaux publics et habitation tient à vous rappeler que le ramassage des déchets volumineux a été aboli. Il n'y aura donc plus de ramassage printanier et automnal comme auparavant.

La raison est fort simple : dans un souci de préservation de l'environnement, il est préférable de se départir des déchets volumineux dans des endroits qui favorisent la valorisation ou le recyclage, plutôt que l'enfouissement.

À cet effet, nous tenons à vous signaler qu'il est possible d'apporter gratuitement l'ensemble de ces matières à l'Écocentre de Roberval (1855, rue Castonguay) afin qu'elles soient recyclées. Par ailleurs, vous trouverez dans la section *Calendrier des collectes* du site Web www.mashteuiatsh.ca une liste de fournisseurs qui offrent un service de ramassage ou de recyclage pour certains matériaux ou objets.

ÉCOCENTRES

Pour toute question complémentaire, vous pouvez également joindre le Secteur des travaux publics au 418 275-5386, poste 395.

Source : Travaux publics et habitation

Tarification des services publics

La tarification des services publics a débuté en 1994 à Mashteuiatsh avec un tarif de 132 $ pour une résidence typique desservie par l'aqueduc, l'égout et la collecte des matières résiduelles. Le tarif a augmenté annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. En 2014-2015, le tarif annuel pour une résidence typique était de 321 $.

Toutefois, cette tarification ne paie qu'une fraction des coûts liés aux services publics. Malgré la présence d'une entente de financement avec Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC), chaque année il y a un manque à gagner. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit donc absorber cette différence à même les frais d'opération des Travaux publics.

Depuis 2010, suite à la fermeture du site d'enfouissement de Saint-Prime, les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles ont augmenté de façon notable.

Ainsi, le 30 mars dernier, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a autorisé une augmentation de 10 % de la tarification des services publics. Le tarif annuel pour une résidence typique en 2015 passe donc de 321 à 354 $, soit une hausse de 33 $.

Pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les revenus additionnels seront d'environ 14 000 $, mais le manque à gagner dans le budget global est toujours élevé pour 2015-2016 à 336 973 $.

REVENUS PROVENANT DE LA TARIFICATION DES USAGERS ET DE L'ENTENTE AVEC AADNC	325 978 $
COÛTS DES SERVICES PUBLICS POUR LE CONSEIL	662 951 $
MANQUE À GAGNER	(336 973 $)

Comme à chaque année, un avis établissant le coût et les modalités de paiement des services publics sera envoyé à tous les usagers au cours du mois de juin prochain.

Source : Travaux publics et habitation

Nouvelle tour de télécommunication

Selon l'information reçue de Bell, la nouvelle tour de télécommunication située dans la rue Mahikan, face au parc industriel, à Mashteuiatsh a été mise en service à la fin du mois de mars.

Il s'agit d'une tour autoportante de 74 m, localisée sur un terrain de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, sur laquelle sont installées plusieurs antennes utilisées pour les différentes technologies de télécommunication sans fil.

Le système HSPA dans la bande 850 et 1900 MHz est en service en ce moment. La mise en service de la technologie LTE est prévue d'ici juillet 2015.

Source : Bureau des communications

Chronique juridique

NDLR : Une nouvelle chronique est instaurée dans le Bulletin d'information à compter de ce numéro. Fanny Dubé-Girard, conseillère juridique à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, nous proposera d'aborder différents sujets à portée juridique pouvant toucher et intéresser les Pekuakamiulnuatsh. Pour débuter, elle aborde un sujet sur lequel on se pose souvent des questions.

L'application des lois québécoises aux autochtones

Il existe une certaine croyance populaire à l'effet que les autochtones ne sont pas soumis à l'application des lois de la province dans laquelle ils résident. Il s'agit toutefois d'une croyance qui, selon nous, se doit d'être rectifiée et c'est pourquoi nous en avons fait le sujet de cette première chronique juridique.

C'est l'article 88 de la Loi sur les Indiens qui prévoit dans quelle mesure les lois provinciales s'appliquent aux autochtones. Cet article crée une certaine forme de hiérarchie qui donne priorité à l'application des droits issus de traités et à l'application des lois fédérales. Les lois provinciales, quant à elles, s'appliquent uniquement lorsqu'elles sont générales et qu'elles ne sont pas incompatibles avec un traité, une loi fédérale ou un règlement adopté par le conseil de bande.

En résumé, une loi québécoise ne s'appliquera que si elle concerne un sujet qui n'est pas déjà encadré par un autre texte de loi. Par exemple, la Loi sur les Indiens, qui est une loi fédérale, prévoit plusieurs règles à propos de la gestion et du partage des successions des autochtones. Ces règles fédérales auront donc priorité sur les règles provinciales prévues au Code civil du Québec en matière de succession.

À l'inverse, les règles du Code civil du Québec concernant les contrats, qui sont des règles d'application générale n'entrant pas en contradiction avec d'autres lois, s'appliquent aux contrats conclus au Québec, sans égard au fait que l'une ou l'autre des parties soit autochtone ou que le contrat ait été signé sur une réserve. Il est donc possible que deux sections ou deux articles d'une même loi s'appliquent différemment à l'égard des autochtones.

Lorsqu'une loi provinciale se révèle inapplicable, un conseil de bande peut, pour diverses raisons, prendre la décision de la rendre applicable aux membres de sa communauté, au territoire de la réserve ou encore à ses employés. Une telle décision sera parfois prise dans le cadre de la négociation d'une entente intergouvernementale, comme une entente de financement par exemple. Cette possibilité peut également éviter à un conseil de bande d'avoir à rédiger et à adopter un règlement qui reprendrait les mêmes encadrements qu'une loi provinciale déjà existante. Ainsi, une loi provinciale, qui ne s'applique généralement pas aux autochtones, pourrait se révéler applicable aux membres d'une bande en particulier.

Finalement, l'application du droit provincial pourra varier selon le fait qu'un autochtone réside ou non sur une terre de réserve. C'est notamment le cas des règles relatives aux saisies, puisque seuls les biens situés sur une réserve autochtone sont insaisissables au sens de la Loi sur les Indiens.

À la lumière de ces informations, vous comprenez que plusieurs facteurs peuvent entrer en ligne de compte et qu'il serait complexe de dresser une liste complète des lois applicables aux autochtones ou sur une terre de réserve. Ceci étant, n'hésitez pas à vous renseigner auprès d'un professionnel du droit ou auprès d'un organisme public chargé de l'application de ces lois. Soyez également assuré que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demeure à l'affût et verra à vous informer à propos de ces questions, notamment par cette chronique juridique.

Source : Fanny Dubé-Girard, conseillère juridique

Stratégie jeunesse - Emploi étudiant

Le programme « Stratégie jeunesse – Emploi étudiant » vise à favoriser la création d'emplois d'été et offrir une expérience de travail enrichissante aux étudiants âgés de 14 ans et plus. Vous trouverez tous les détails et les formulaires dans le site Web www.mashteuiatsh.ca, dans la rubrique *Emploi et formation*.

L'étudiant doit être âgé de 14 ans et plus, avoir un numéro d'assurance sociale et s'inscrire obligatoirement auprès du Secteur du développement de la main-d'œuvre d'ici le 8 mai à 12 h. Consultez le programme 2015 pour connaître les autres critères d'admissibilité.

Pour plus amples renseignements, communiquez avec le Secteur du développement de la main-d'œuvre au 418 275-5386, poste 247.

Source : Développement de la main-d'œuvre

Inauguration de salles d'allaitement

Deux salles d'allaitement ont été inaugurées le 19 mars dernier à Mashteuiatsh. L'une est aménagée à l'aréna du Centre Amishkuisht — une première pour un aréna dans la région, alors que la seconde est située à la réception du Centre de santé de Mashteuiatsh. Ces salles ont été mises en place afin de fournir aux familles un environnement propice pour alimenter les nourrissons.

La réalisation de ce projet a été possible grâce au soutien financier provenant de Santé Canada et à l'implication de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et du Comité Auassatsh.

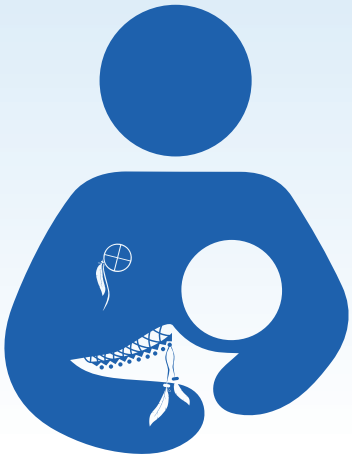

Source : Santé et mieux-être collectif

Programme Pashikutau

L'activité de clôture du programme Pashikutau, projet pilote en insertion socioprofessionnelle mis en place entre mars 2013 et mars 2015, a eu lieu le 25 mars 2015 à la salle Kateri. La trentaine de participants présents se sont vus décerner un certificat de participation afin de souligner leurs efforts tout au long du programme. Certains ont d'ailleurs obtenu une attestation de formation socioprofessionnelle (métiers non spécialisés).

Pour cette occasion, un dîner a été offert. Marie-Claude Gill, directrice – Éducation et main-d'œuvre ainsi que Julie Rousseau, conseillère déléguée à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, ont prononcé un discours afin de souligner le succès des participants et le travail dévoué de l'équipe Pashikutau. Par ailleurs, les responsables de Service Canada étaient également présents et ont partagé le dîner avec tous.

Pour terminer cette activité de reconnaissance, plusieurs participants ont eu la générosité de partager leurs parcours durant le programme. Ce fut un moment touchant et grandement apprécié.

L'équipe Pashikutau et l'organisation de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tiennent à féliciter tous les participants pour leurs implications et leurs réussites.

Source : Développement de la main-d'œuvre

Centre de santé

Dates des cliniques sans rendez-vous jusqu'au 25 juin 2015

DATES	HEURES	MÉDECIN
Jeudi 7 mai 2015	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 28 mai 2015	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 4 juin 2015	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 11 juin 2015	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe
Jeudi 25 juin 2015	8 h 15 à 12 h 15	Dre Johanne Philippe

* Nous vous rappelons qu'il est toujours préférable de vérifier s'il n'y a pas eu de changement à l'horaire avant de vous rendre à l'une des cliniques sans rendez-vous.

Veuillez prendre note que vous devez vous présenter à partir de 6 h 30 avec votre carte d'assurance maladie et carte d'hôpital.

Cliniques gynécologiques

Pour obtenir un rendez-vous, communiquez avec la secrétaire du Centre de santé au 418 275-5386, poste 350.

Horaire de taxi de garde

4 au 10 mai 2015 Gilles Paul 418 275-3850	18 au 24 mai 2015 Gilles Paul 418 275-3850	1er au 7 juin 2015 Gilles Paul 418 275-3850
11 au 17 mai 2015 Taxi Rod 418 275-3832	25 au 31 mai 2015 Taxi Rod 418 275-3832	8 au 14 juin 2015 Taxi Rod 418 275-3832

Source : Centre de santé

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

1671, rue Ouiatchouan
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0
Téléphone : 418 275-2473
Courriel : info@mashteuiatsh.ca
Internet : www.mashteuiatsh.ca